



La ville de Saint-Cyr-en-Val (Loiret, 3 381 habitants)

## RECRUTE

### Agent du service technique – équipe cadre de vie Gardien logé pour nécessité absolue de service Adjoint technique

#### Missions

- 1) Agent de l'équipe cadre de vie : second œuvre Bâtiments
- 2) Gardien : Gardiennage deux semaines (midi, nuit, WE et jour férié) consécutives par mois (en alternance avec un autre gardien).
- 3) Autres missions annexes et ponctuelles.

#### Compétences requises

##### **Compétences et Savoir-faire**

- Maîtrise des techniques de base en soudure et en chauffage.
- Connaître les règles de santé et de sécurité au travail ainsi que des règles de sécurité des usagers.
- Bonne condition physique.
- Grande disponibilité.
- Sens des responsabilités.
- Autonomie.
- Rigueur.
- Permis Poids Lourds (option).
- CACES (option).
- Habilitations électriques (option).

##### **Savoir-être comportemental :**

- Esprit d'initiative.
- Qualités relationnelles (avec les utilisateurs, locataires et les collègues).
- Esprit d'équipe.
- Sens de l'accueil et du service public.
- Respect de la hiérarchie.

#### Moyens matériels aménagement de l'espace de travail protections individuelles

Matériel d'entretien (auto laveuse, ...), Equipements de soudure, outillage de plomberie/chauffage.

Véhicule de service, Téléphonie et informatique (pour le suivi des plannings de location), Equipements de Protection individuelles et vêtements de travail, logement de fonction.

#### Particularités du poste ou contraintes spécifiques

Emploi permanent à temps complet (37h30) avec RTT, déplacements si nécessaire, sur les différents sites d'intervention de la commune.

Travail seul ou en équipe. Relations directes avec les usagers, associations, ou autres prestataires de services.

Métier exposé à une pénibilité du travail : travail en intérieur et extérieur, environnement sonore, port de charges, dangerosité des matériels et engins utilisés, station debout prolongée, travail courbé, agenouillé.

Port des EPI.

**Gardien logé pour nécessité absolue de service (voir règlement des gardiens logés) : gardiennage soir, WE et jours fériés en fonction des plannings.**

**Port des équipements et vêtements de protection fournis (gants, vêtements, chaussures, casques...).**

**Peut être amené, sur sollicitation de sa hiérarchie, à travailler en dehors de ses horaires de travail. Les heures réalisées dans ce cadre et hors contrepartie du logement pourront faire l'objet de récupération et/ou rémunération.**

## **Activités détaillées**

### **1) Agent de l'équipe cadre de vie : second œuvre Bâtiments**

*En journée 8h00-12h00 et 13h30-17h00 du lundi au vendredi :*

- \*Petits travaux de chauffage (mise en marche des chaudières, petits réglages, ajustement des niveaux, 1<sup>er</sup> diagnostics avant intervention de l'entreprise de plomberie/chauffage).
- \*Réalisation des interventions techniques, travaux d'entretien sur les bâtiments communaux (soudure, serrurerie, ...).
- \*Entretien léger sur le matériel de l'équipe.
- \*Participer au maintien de la réglementation des ERP dans tous les bâtiments communaux.
- \*Suivi des fiches d'intervention remises par le chef d'équipe cadre de vie.

### **2) Gardien : Gardiennage deux semaines (midi, nuit, WE et jour férié) consécutives par mois (en alternance avec un autre gardien).**

*Pendant la coupure du midi 12h00-13h30, le soir à partir de 17h00, le WE du vendredi 17h00 au lundi 08h00 et certains jours fériés :*

*A) Pour la tournée du WE*

- Complexe sportif (salles, skate park, plateau sportif),
  - Domaine de Morchène (terrains de tennis, terrains de pétanque, aire de jeu, équipements sportif et étang),
  - Éventuellement le Domaine de La Motte (zone théâtre de verdure) et le Domaine de La Jonchère (pourtour du château).
- \*Signaler les dysfonctionnements et les éventuelles dégradations.
  - \*S'assurer de la propreté des alentours des bâtiments.
  - \*Veiller à la sécurité des usagers et des installations.

*B) Pour le suivi des locations*

- Salle des fêtes,
  - Domaine de Morchène (château et pourtour).
- \*S'assurer de la bonne utilisation des locaux.
  - \*Contrôler les périodes de location/occupation.
  - \*Accueillir les nouveaux occupants et présenter les équipements lors de leur première utilisation des locaux.
  - \*Informers les occupants/locataires des règles et consignes de sécurité, présenter le règlement intérieur et les procédures d'urgence.
  - \*Procéder aux états des lieux (entrée/sortie) pour les locations/occupations.

### **3) Autres missions annexes et ponctuelles**

- \*Participation à la préparation et au montage des manifestations, des fêtes et des cérémonies organisées par la commune.
- \*Assurer l'entretien des grandes salles de sport du complexe sportif (avec auto-laveuse auto portée) ainsi que gérer le ramassage des corbeilles situées sur les parkings du complexe sportif, quand l'autre gardien est en congés (Les matins de 8h à 12h).
- \*Procéder aux contrôles visuels hebdomadaires des équipements sportifs de tout le complexe sportif (y compris plateau sportif et skate park), quand l'autre gardien est en congés (en même temps que l'entretien des grandes salles).
- \*Vider, nettoyer et remettre en place les poubelles situées sur les parkings, le marché, les bâtiments communaux, les parcs et tout domaine ouvert au public (hors celles de la compétence Métropole).
- \*Conduite de chargeuse, de tractopelle et de nacelle selon les besoins du pôle technique et aménagement.

## **Conditions de recrutement**

Temps complet

Date limite de réception des candidatures : **17 FEV. 2021**

Poste à pourvoir au **01 AVR. 2021**

Candidature à adresser à Monsieur le Maire, Mairie de Saint-Cyr-en-Val, 140 rue du 11 novembre 1918, 45590 SAINT-CYR-EN-VAL (CV + lettre de motivation) ou sur [contact@mairie-saintcyrneval.fr](mailto:contact@mairie-saintcyrneval.fr)